

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'hôtel de ville, le 10 septembre 2018, à 20 heures, étaient présents les conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-09-138

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

18-09-139

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 août 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que dans le cadre du programme TECQ, les travaux ont débuté dans les secteurs du Lac-Beaven et Lac-Verdure. Comme prévu à l'ordre du jour il y aura la demande d'appel d'offres pour le chemin Tassé.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, accompagné de Carole Robitaille et de Michael Doyle, ont assisté à une rencontre ce 10 septembre avec Monsieur Daniel Ladouceur, coordonnateur régional de la sécurité civile du Québec.

Cette rencontre portait sur le nouveau règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens au cas de sinistre. Monsieur Pépin confirme que la municipalité sera prête pour l'entrée en vigueur du règlement.

Pour monsieur Pépin, le meilleur moyen d'alerter les citoyens demeure le porte à porte. De plus Richard Pépin informe que le programme de secours adapté pourra partager leurs informations lors d'alerte afin d'intervenir de façon adéquate.

Monsieur Pépin mentionne qu'il est maintenant impliqué à titre personnel en tant que directeur dans l'association Albero. Cette implication sera sûrement profitable pour la municipalité.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, a assisté à la rencontre régionale du Réseau québécois de Villes et Villages en santé le jeudi 6 septembre qui se tenait à la MRC des Laurentides. La séance portait surtout sur 2 programmes en particulier: la politique MADA et la politique familiale, ainsi que sur l'importance de la qualité du service aux citoyens.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, nous informe que la Journée de la culture se tiendra le 29 septembre prochain sous le thème du : « Café du coin » de 13h à 16h30. L'évènement aura lieu à l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Hôtel-de-Ville. En cas de pluie, le tout se déroulera au centre communautaire. L'inauguration du banc des Belles Histoires se fera par la même occasion avec la présence de l'architecte de l'œuvre en question, Mme Gendron. Il devrait y avoir au programme de la musique Jazz offerte par les élèves de la polyvalente Curé-Mercure, ainsi que la visite du cirque le Cirkazium pour les 0 à 99 ans.

Steven Larose, maire, nous fait mention de la tournée des municipalités qui aura lieu les 13 et 18 septembre. Neuf municipalités seront sur la carte pour la visite du 13 septembre et les onze autres municipalités de la MRC des Laurentides seront visitées le 18 septembre. Le maire et le directeur général participeront à cette tournée. La municipalité de Montcalm fera partie de l'itinéraire du 13 septembre avec un arrêt chez Tata Communications (Canada) Ltée, le Mont Larose et l'hôtel-de-ville.

Monsieur Larose informe également que la création de la Régie Intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest est acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que la 1^{ière} rencontre se tiendra le 19 septembre à la Municipalité d'Amherst.

Monsieur Larose remercie les 4 candidats des 4 principaux partis qui sont venus à Montcalm pour nous rencontrer lors de la campagne électorale provinciale.

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-09-140

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, au courant du mois d'août 2018, pour la somme de 9 004.33 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

18-09-141

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité

- d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous au montant total de 42 465.24 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no 5116 À 5137;
- d'autoriser le paiement des remboursements de taxes municipales eu égard aux dossiers affectés par une partie de la rénovation cadastrale;

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL MOBILITÉ	200.66 \$	SERVICES CELLULAIRES
	BELL CANADA	139.22 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	HYDRO-QUÉBEC	514.49 \$	CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	485.88 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	107.10 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 974.37 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 165.72 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 992.20 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	16 140.38 \$	DÉPÔTS DIRECTS
5113	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	250.00 \$	CONTRIBUTION SALON DU LIVRE 2018
5114	ANNULÉ		
5115	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	1 919.00 \$	DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
	TOTAL PAYÉ EN AOÛT 2018	28 889.02 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE		
5116	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	236.05 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5117	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU
5118	7631375 CANADA INC. PAUL THESSERAULT	1 810.28 \$	SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME
5119	PFD AVOCATS	419.66 \$	SERVICES JURIDIQUES
5120	CROIX-ROUGE CANADIENNE	160.00 \$	ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS
5121	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	262.46 \$	BOIS POUR ÉTAGÈRES, PIQUETS, ROBINET
5122	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	481.36 \$	RÉPARATION SCIE MÉCANIQUE
5123	CENTRE D'HYGIÈNE	160.91 \$	PRODUITS MÉNAGERS ET HYGIÉNIQUES
5124	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	211.56 \$	ADRESSES REFLÉCHISSANTES, ENSEIGNES
5125	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	3 312.09 \$	CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR ET
5126	PUROLATOR	10.56 \$	ENVOI - ANALYSE D'EAU
5127	POMPAGE SANITAIRE 2000	149.47 \$	LOCATION DE TOILETTE
5128	JEAN-FRANCOIS GUÉNETTE	300.00 \$	REMB. ACTIVITÉS LOISIRS
5129	JEANNINE RYSER	300.00 \$	REMB. ACTIVITÉS LOISIRS
5130	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	3 564.23 \$	NIVELAGE ENSEMBLE DES CHEMINS
5131	L'INFORMATION DU NORD	264.44 \$	PARUTION DE L'AVIS PUBLIC
5132	ALEXANDRA OTIS	200.00 \$	CLASSE DE YOGA
5133	MRC DES LAURENTIDES	60.00 \$	CONSTATS AVRIL-JUIN FAUSSES ALARMES
5134	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	178.00 \$	2 DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL
5135	PIERRE BROUSSEAU	91.05 \$	VERRES À VIN POUR FAMILI-FÊTE
5136	MICHAEL DOYLE	276.17 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT, REPAS, DIVERS
5137	FINANCIERE BANQUE NATIONALE	1 063.93 \$	FRAIS FINANCEMENT CENTRE
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE	13 662.22 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2018

18-09-142

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 327-2018 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

18-09-143

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « d'après-mandat » ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 13 août 2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 13 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 5 septembre 2018;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 27 août 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 327-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 ACHAT DE COMPOSTEURS RÉSIDENTIELS ET DE RÉCIPIENTS DE CUISINE (MINI BACS)

18-09-144

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm s'est dotée via la résolution 17-06-101 d'un plan d'achat de composteurs sur une période de 3 ans sur la base de 30 % pour l'année 2017, de 30 % pour l'année 2018 et de 40 % pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a soumis une demande d'aide financière au programme d'aide au compostage domestique et communautaire afin d'implanter le compostage domestique et de mini bacs sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu la réponse à la demande d'aide financière seulement que le 15 août 2018 pour la somme de 16,280 \$, et que les commandes de mini bacs peuvent se faire en janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite distribuer les mini bacs en même temps que les composteurs afin de faciliter l'implantation et l'utilisation des composteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que le conseil :

- Autorise l'achat de 40 composteurs pour 2018 afin de répondre aux citoyens actuellement en attente et de les remettre aux citoyens gratuitement;
- Prévoit l'achat de 480 composteurs et 740 mini bacs pour l'année 2019 pour la somme de 20 875 \$ avant taxes afin de desservir l'ensemble du territoire pour le compostage domestique et de les distribuer gratuitement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 PROJET DE CONSTRUCTION AU 41, RUE DE LAUSANNE

18-09-145

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 41, rue de Lausanne, lot 44-15 rang 3 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de nouvelle construction au 41, rue de Lausanne, lot 44-15 rang 3 conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur selon le plan d'architecture soumis daté du 28 août 2018 et selon la condition suivante:

- Fournir un plan d'implantation corrigé par un arpenteur et autres documents jugés nécessaires par le département de l'urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 PROJET DE CONSTRUCTION AU 79, CHEMIN DU LAC-EARL OUEST

18-09-146

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 79, chemin du Lac Earl Ouest, lot 5 864 849;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de nouvelle construction au 79, chemin du Lac-Earl ouest, lot 5 864 849 conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur et selon la condition suivante:

- Ajouter des éléments architecturaux sur la façade arrière du bâtiment étant face à la rue. Le département de l'urbanisme devra par la suite rendre une décision relativement aux changements proposés pour l'émission du permis de construction.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN TASSÉ DANS LA CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

18-09-147

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux en voirie sur le chemin Tassé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC POUR LES AÎNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

18-09-148

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés, est un programme qui permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA dans la réalisation de petits projets d'infrastructures et d'aménagements répondant aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Montcalm a une politique MADA et qu'elle a soumis une demande de subvention pour la construction d'un parc pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de même que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille (SA-MF);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE Paysagistes Northland Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité

- d'octroyer le contrat pour la construction d'un parc pour les aînés à Paysagistes Northland Inc. pour un montant de 127, 679.00 \$ taxes incluses, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés ;

- d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

18-09-149

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), est un programme qui appuie les projets dirigés ou proposés par des aînés et qui visent à aider les aînés à participer à l'amélioration de la qualité de vie de leur collectivité et à y contribuer en participant aux activités sociales et en menant une vie active;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Montcalm a soumis une demande de subvention pour la construction d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été acceptée par Emploi et Développement social Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu deux soumissions pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE Paysagistes Northland Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité

- d'octroyer le contrat de construction pour un terrain de pétanque à Paysagistes Northland Inc. pour un montant de 13 303 \$ avant taxes, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);
- d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 TENUE D'UN 5 À 7 – FÊTE DES BÉNÉVOLES

18-09-150

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7 vendredi 23 novembre 2018, pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

18-08-151

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire présenter en 2018-2019 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Michael Doyle, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Montcalm, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;
- de confirmer que madame Suzanne Dyotte est l'élue responsable des questions familiales.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-09-152

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance du 10 septembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général et
secrétaire-trésorier